

Zoom sur vos solutions patrimoniales

Produits structurés : une alternative d'investissement innovante et complémentaire

Solutions d'investissement sur-mesure et novatrices, les produits structurés combinent des instruments et sous-jacents classiques (obligation, action, cours de change...) à des produits dérivés (option par exemple).

Ils offrent à l'investisseur l'opportunité de tirer profit de l'évolution du sous-jacent, en capitalisant sur les opportunités des marchés financiers, tout en ajustant le niveau de risque qu'il est prêt à assumer.

Grâce aux multiples possibilités, les produits structurés permettent ainsi de répondre aux attentes les plus spécifiques de chaque investisseur en fonction de critères précis :

Structure	La devise dans laquelle sera libellé le produit
Horizon d'investissement	1 mois à 5 ans, voire d'avantage
Sous-jacent(s)	Actions, obligations, indices, taux, cours de change, matières premières, fonds...
Anticipation	Hausse, stabilité ou baisse du sous-jacent en cours de vie ou à maturité du produit
Objectif	Revenus réguliers, exposition à l'évolution du cours, couverture contre une évolution de cours défavorable...
Niveau de risque accepté	Protection totale ou partielle à maturité du capital investi, absence de protection
Émetteur (et garant le cas échéant)	Niveau de « solidité financière » requis, évaluation du risque de défaut

Ces produits, basés sur des hypothèses définies au départ (hausse d'un indice, d'un titre, d'un panier de valeurs, etc.) sont conçus pour répondre à des objectifs spécifiques tels que la préservation du capital, la génération de revenus ou la participation aux marchés haussiers dans un horizon temporel défini. L'innovation qui les caractérise réside dans leur capacité à combiner un ensemble de paramètres très divers. Ils s'adressent aussi bien à un investisseur novice cherchant à minimiser les risques, qu'à un chevronné visant à maximiser les rendements.

Trois catégories de produits peuvent être distinguées en fonction du rapport « risque accepté / rendement espéré » et des objectifs d'investissement.

● Produits offrant une protection à 100% du capital à maturité

Rendement escompté plus faible que celui des autres catégories de produits. L'objectif principal reste le remboursement du capital initialement investi à maturité.

● Produits assortis d'une protection partielle ou conditionnelle du capital à maturité

Niveau de risque accepté plus élevé permettant à l'investisseur d'avoir des objectifs de rendement accrus.

Exemple 1 : protection partielle à 90% : le remboursement du capital à maturité sera au minimum de 90% du capital initialement investi et ce, quelle que soit l'évolution du sous-jacent.

Exemple 2 : protection conditionnelle : le remboursement du capital initialement investi à maturité est soumis au respect d'une ou plusieurs conditions (exemple : le sous-jacent ne doit pas atteindre un niveau prédéfini à maturité ou en cours de vie).

● Produits "directionnels" à forte exposition aux marchés financiers, sans protection du capital

Rendement et remboursement à maturité dépendent de l'évolution du sous-jacent (parfois avec levier). Attention, le remboursement du capital est soumis à la solvabilité de l'émetteur (et du garant, le cas échéant). Sa « solidité » financière, évolutive à la suite de l'émission du produit, est généralement évaluée par une ou plusieurs agences de notation.

L'approche innovante développée par Cogefi sur les produits structurés offre une complémentarité aux investissements traditionnels.

Elle capitalise en effet sur les expertises internes de connaissance des marchés et des entreprises cotées, et d'analyse de risques. Leur flexibilité, combinant rendement et capacité à offrir une protection du capital, en font des instruments attractifs pour les investisseurs de tous niveaux d'expérience.

Les produits structurés ouvrent ainsi la voie à une approche plus éclairée et sur mesure de l'investissement financier. En somme, ce qui nous définit chez Cogefi.

AVERTISSEMENT - Ce document est informatif et ne constitue ni une offre de vente, ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité du Groupe COGEFI. Avant tout investissement, **COGEFI recommande de consulter le prospectus du produit et de se rapprocher de son conseiller en investissement financier pour une meilleure compréhension des risques associés au produit et évaluer l'adéquation de ce type d'investissement à son profil d'investissement** en tenant compte notamment de ses objectifs d'investissement, de sa connaissance et expérience des produits financiers, de sa surface financière et de son aversion au risque.